

(N° 103.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1895-1896.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1896.

(Voir les n<sup>os</sup> 123, IX, session de 1894-1895, 18, 87 et 117, session  
de 1895-1896, de la Chambre des Représentants.)

---

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quarante-sept millions trois cent vingt-cinq mille cent vingt et un francs, cinquante centimes . . . . . fr.	47,325,121 50
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent quarante mille francs . . . . .	540,000 »
Ensemble à la somme de quarante-sept millions huit cent soixante-cinq mille cent vingt et un francs, cin- quante centimes . . . . . fr.	47,865,121 50

conformément au tableau ci-annexé.

#### ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la  
régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes  
bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la  
Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

#### ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans

nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1896, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	{	lieutenants généraux . . . . .	fr. 10 » par jour.
		généraux-majors . . . . .	7 » —
		officiers supérieurs . . . . .	5 » —
		— subalternes . . . . .	3 » —
		sous-officiers et soldats . . . . .	1 25 —
Logement sans nourriture des	{	lieutenants généraux . . . . .	fr. 5 » par jour.
		généraux-majors . . . . .	3 » —
		officiers supérieurs . . . . .	2 » —
		— subalternes . . . . .	1 » —
		sous-officiers et soldats . . . . .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmenté de 10 p. c.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 16 juin 1896.

*Les Secrétaires,*  
G. WAROCQUÉ,  
Comte DE ROUILLÉ.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
Baron GEORGES SNOY.

## Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>Première section. — Service ordinaire.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	} 498,800 »
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	209,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	54,500 »	
4	Matériel . . . . .	65,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire). . . . .	169,500 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	866,715 »	} 1,409,189 »
7	— — des provinces et des places . . . . .	252,950 »	
8	— du service de l'intendance. . . . .	509,524 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	331,004 »	} 1,175,139 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	644,135 »	
11	Service pharmaceutique . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie. . . . .	15,292,766 »	} 27,563,272 »
13	— — de la cavalerie . . . . .	4,033,159 »	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,950,944 93	
15	— — du génie. . . . .	1,591,198 40	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	695,203 97	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			

Arti. les.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.</b>			
17	Personnel de l'Ecole militaire . . . . .	133,840 50	} 218,460 50
18	— — de guerre . . . . .	18,550 »	
19	Dépenses d'administration de l'Ecole militaire . . . . .	55,920 »	
20	— — — de guerre . . . . .	10,150 »	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>			
21	Traitement du personnel des établissements . . . . .	74,275 »	} 1,711,875 »
22	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,637,600 »	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>			
23	Matériel du génie . . . . .	1,524,225 »	1,524,225 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.</b>			
24	Pain et viande . . . . .	6,559,528 »	} 12,679,276 »
25	Fourrages en nature . . . . .	4,017,588 »	
26	Casernement des hommes . . . . .	769,610 »	
27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	105,000 »	
28	Transports généraux . . . . .	100,000 »	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	150,000 »	
30	Remonte . . . . .	997,950 »	
<p>Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées.</p> <p>Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.</b>			
31	Traitements divers et honoraires . . . . .	120,000 »	} 270,000 »
32	Frais de route, de séjour et de représentation . . . . .	150,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
55	Pensions et secours . . . . .	251,800 »	251,800 »
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	25,085 »	25,085 »
	TOTAL. . . . fr.	»	47,325,121 50
	<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>		
55	Amélioration du casernement . . . . .	250,000 »	} 540,000 »
56	Magasins à poudre . . . . .	40,000 »	
37	Construction d'un nouvel arsenal à Auvers . . . . .	150,000 »	
38	Voitures pour télégraphistes de campagne et voitures à vivres . . .	100,000 »	
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. . . fr.</b>		<b>47,865,121 50</b>